

Les Echos de la plénière

Activité partielle – L’avis du CSE

Ci-dessous le texte intégral de l’avis rendu à l’unanimité par vos élus, le 7 décembre 2020 relativement au recours à l’activité partielle.



Sur la chronologie

Le CSE extraordinaire a été convoqué le 05 novembre pour être informé par la Direction Générale de la mise en œuvre, dès le lundi 9 novembre d’un plan d’activité partielle pour la période du 9 novembre 2020 au 9 mars 2021.

Dès le lendemain, les premiers courriers d’information ont été transmis aux salariés concernés.

Les élus regrettent cette précipitation qui n’a pas permis d’instituer un réel dialogue entre les représentants des salariés et la Direction relativement à cette mesure, et à ses conséquences tant financières que psychologiques pour les salariés les plus vulnérables.

Sur la justification de la mise en œuvre de l’activité partielle

La Direction a justifié le recours immédiat à l’activité partielle, par la baisse de fréquentation du réseau autoroutier, qui impacte directement le chiffre d’affaires de l’entreprise.

Les chiffres présentés font état d’une baisse du trafic de l’ordre de 43% en semaine et 60% le week-end.

Sans nier la réalité de cette baisse de trafic, les élus notent que COFIROUTE est, et reste, une entreprise en pleine santé financière, comme l’ont encore prouvé les résultats de 2019 mais également ceux du premier semestre de 2020. Le résultat net de Cofiroute à la fin du 1er semestre 2020 s’élève à 223,8 millions d’euros, en diminution de seulement 10,7 % par rapport à celui du 1er semestre 2019.

Dans ces conditions, les élus s’interrogent sur la nécessité pour l’entreprise de réclamer de l’argent à l’Etat. En effet, sans que les éléments transmis ne permettent un calcul précis de l’économie espérée par l’entreprise, les élus estiment sa valeur à environ 2,8 M€ soit 0,2 % du chiffre d’affaires.

A noter de plus, que le plan d’activité partielle présenté, avec 99 090 heures chômées (pour 701 salariés impactés) est plus contraignant que celui présenté le 4 mai 2020, qui prévoyait 85 323 h chômées (pour 1185 salariés impactés), alors même que le confinement était plus sévère et la baisse de trafic beaucoup plus importante.

Sur la déclinaison du plan d'activité partielle dans les différents services

La baisse de trafic présentée est estimée pour l'ensemble de la concession en nombre de kilomètres parcourus, la Direction a fait état également d'une modification des habitudes des clients, mais les élus ne disposent pas d'informations de fréquentation par District, par axe et par gare de péage qui auraient été nécessaires pour mieux comprendre le nombre d'heures chômées prévues dans chaque service.

Les salariés du péage, et en particulier les receveurs sont, avec les salariés de la filière Relation Clients, en particulier les salariés des boutiques, ceux qui souffrent le plus de l'activité partielle.

Or, il s'avère que d'une part, l'activité au péage est plus liée au nombre de passages de clients, qu'au nombre de kilomètres qu'ils parcourent, et que d'autre part, compte tenu des conditions météo actuelles, les équipements dont ils doivent assurer la maintenance sont plus sensibles.

Les élus constatent, depuis la mise en œuvre du plan d'activité partielle, le report systématique des tâches de maintenance préventive, et même de maintenance curative faute de personnel présent pour assurer les dépannages et réouvertures de voies.



Il en va de même pour les autres services, le taux d'activité n'étant pas uniquement lié au trafic.

Plus globalement dans l'ensemble des directions de COFIROUTE, la charge de travail en fin d'année est lourde. Cette année, plus encore qu'habituellement du fait des retards induits par la première période de confinement.

- Le travail à réaliser par le service informatique, même s'il est temporairement repoussé devra aboutir dans les délais prescrits.
- L'activité des chantiers de COFIROUTE n'a nullement diminué, comme l'a fait constater ces 2 dernières semaines M. Pierre COPPEY dans ses différentes interventions sur les réseaux sociaux.
- Une surveillance accrue des chantiers est demandée aux salariés de COFIROUTE compte tenu de l'augmentation du nombre des accidents du travail.
- La sécurité des Clients reste une priorité absolue pour l'entreprise quel que soit le niveau de trafic.
- Le reporting auprès des autorités de tutelle, ou le bilan financier ne peuvent être reportés.

Face à ces situations, et pour respecter les délais qui leurs sont imposés, les salariés allongent la durée de leur journée de travail. L'imposition de jours chômés ne fait qu'augmenter leurs difficultés.



Sur le choix de ne pas compenser la baisse de rémunération

La Direction, contrairement à certaines entreprises du CAC 40, a fait le choix de ne pas compenser les pertes de salaires, ceci pour économiser une somme de l'ordre du millième du chiffre d'affaires, sans prendre en compte l'impact de la mesure sur les salariés, et en particulier les plus vulnérables.

Les élus regrettent que la Direction n'ait pas mis à profit cette baisse de trafic, pour favoriser le déploiement du plan de formation avec les outils numériques dont nous disposons, développer la polyvalence des salariés pour plus d'employabilité et plus d'efficacité, ou perfectionner leur connaissance des évolutions apportées aux métiers et aux outils.

Cette période aurait pu également être l'occasion de réaffecter les salariés en activité réduite, à la réalisation de missions de fond, missions ayant pris du retard ces derniers mois du fait de réduction d'effectifs.

Cette méthode aurait de plus permis de limiter la perte de revenu pour les salariés.

En conséquence, les élus rendent un avis défavorable au recours à l'activité partielle. Le niveau d'activité dans les différents services, les nombreux projets en cours, la possibilité de déployer des formations et surtout la santé financière de l'entreprise ne justifiant en rien la mise en œuvre d'un tel plan.

Les consultations annuelles de l'automne

Dans le cadre des consultations annuelles, le CSE a rendu son avis sur la politique sociale et les orientations stratégiques de l'entreprise.

Politique sociale – Extrait de l'avis

La baisse de l'effectif moyen a été moins importante que les années précédentes (effectif moyen CDI en 2017 : 1375 ; 2018 : 1325 ; 2019 : 1307).

Nous constatons une augmentation de la productivité et une baisse des charges liée aux rémunérations (en particulier, baisse des effectifs ouvriers sur 2 ans - au 31/12/2017 : 692 versus 31/12/2019 : 641, baisse de 9.21% de la rémunération des cadres CDD / CDI).

L'écart moyen entre homme et femme décroît lentement, mais ce sont les salaires moyens des hommes qui diminuent et non celui des femmes qui augmentent.

[lire l'avis complet](#)

Orientations stratégiques

L'entreprise décline ses orientations stratégiques par thème, la sécurité, les évolutions des métiers et des outils, l'ambition environnementale, et présente l'accompagnement RH qui y est associé.

Les élus ont fait part dans l'avis, de leur vigilance et de leur inquiétude, comme dans cet extrait :

« Les grandes orientations sont formulées en termes de tendances mais non d'éléments chiffrés. Les élus regrettent de ne pas avoir à disposition d'éléments quantitatifs permettant de mesurer l'ampleur de ces tendances.

A noter que les investissements actuels portent essentiellement sur des aménagements de nos autoroutes existantes ou des offres de services nouvelles, et non de nouveaux tronçons d'autoroutes rattachés à notre société.

Nous pouvons donc nous interroger sur les perspectives envisagées par l'entreprise concernant la fin de concession en 2034, notamment celles qui peuvent avoir un impact significatif sur les effectifs. »

[lire l'avis complet](#)

Destination Client

L'itinéraire reste à sécuriser.

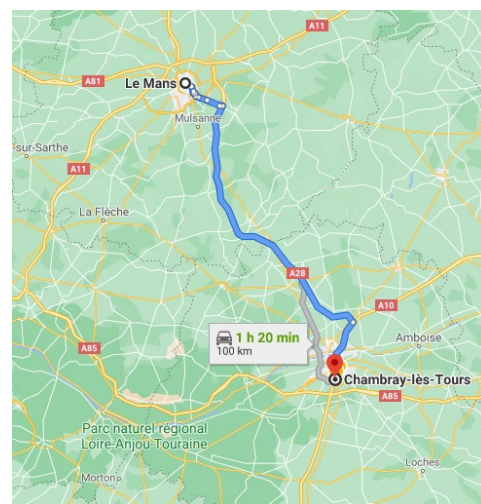
Ci-dessous un extrait de l'avis rendu par vos élus du CSE :

Extrait de l'avis

Les élus seront vigilants pour vérifier qu'aucune pression ne sera effectuée sur les salariés pour les inciter à changer de métier ou de localisation géographique.

D'autre part, l'attachement du salarié à sa région et son intégration aux métiers de l'exploitation doit être garantie.

[lire l'avis complet](#)



Complémentaire santé

Le bilan global 2019 pour la complémentaire santé est satisfaisant, le niveau des dépenses n'atteint que 97% des cotisations, actifs et retraités confondus.

En revanche l'utilisation du réseau ITELIS surtout pour l'optique est très faible.

Le réseau ITELIS, à quoi ça sert ?

Comment puis-je retrouver les professionnels du réseau ?

Il permet aux clients se présentant chez les opticiens concernés d'obtenir des prix négociés et surtout d'avoir un reste à charge nul ou quasi nul.

Pour les retrouver, il suffit de vous connecter sur votre compte GFP à la rubrique ITELIS.

Petit rappel important (surtout dans cette période de pandémie) :

Vous bénéficiez dans le cadre de la complémentaire santé d'un service de téléconsultation gratuite 24/24h et 7/7 jours.

**En appelant au 3633, pour une consultation audio
ou sur**

“bonjourdocteur.com”, pour une consultation vidéo

Vous pourrez être mis en relation avec un médecin, voire même un spécialiste qui pourra vous prescrire une ordonnance (envoyée par mail).



Les Echos des ASC

Locations été 2021

Les locations estivales 2021 seront en ligne sur le site internet, courant janvier.

Pour vous donner un avant-goût des vacances, voici les 13 nouvelles destinations :

CARNAC (56) - ST JEAN DE MONTS (85) - AGAY (83) - COLLIOURE (66) - GRIMAUD (83) - GHISONACCIA (2B) PROPRIANO (2A) - VALRAS (34) - ANNECY (73) - CADENET (84) - MUROL (63) - RUOMS (07) - ST AVIT DE VIALARD (24)

La saison printemps commencera le 13 mars et l'été le 03 juillet.

Comme chaque année certains sites seront louables à la semaine et d'autres à la quinzaine. En fonction du calendrier des vacances scolaires 2021 (7 semaines) il y aura plusieurs dates de quinzaines :

- Du 03 juillet au 17 juillet
- Du 17 juillet au 31 juillet
- Du 31 juillet au 14 août
- Du 14 août au 28 août

Pour cinq sites les quinzaines débuteront le 10 juillet (Collioure/66, Ruoms/07) :

- Du 10 juillet au 24 juillet
- Du 24 juillet au 7 août
- Du 7 août au 21 août
- Du 21 août au 04 septembre



Dès que les locations seront en ligne vous recevrez la Newsletter.



Chèques-vacances

Dès le 19 décembre, vous pourrez vous connecter sur le site du CSE pour passer votre **commande de Chèques-vacances 2022**.

Vous aurez la possibilité de choisir parmi 3 formules. Les prélèvements de l'épargne mensuelle sur votre salaire s'effectueront de mars à décembre 2021.

Les chèques-vacances seront distribués fin février 2022.



Bons d'achat

Vous avez oublié d'utiliser vos bons cadeaux distribués l'année dernière, ils ont une validité au 30 octobre...mais point d'inquiétude, certaines enseignes pourront les accepter jusque fin février 2021. Donc, n'hésitez pas à les ressortir et les présenter lors de vos achats de fin d'année.



2020 une année compliquée et plutôt mouvementée pour tous et dans tous les secteurs. Nous espérons que cette fin d'année, malgré les recommandations vous permettra de passer de bonnes fêtes.

Noël, une fête qui nous permet d'espérer, de rêver, de croire et de vivre des moments merveilleux avec nos proches.

Vos élus ont le plaisir de vous
souhaiter

Un joyeux Noël 2020

et surtout vous apporter

un peu de douceur

en ces temps difficiles

